



## AN AVEL BRAZ

Communes de Chilly et Maucourt  
Département de la Somme (80)



INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT  
RUBRIQUE ICPE N° 2980

# PARC EOLIEN DU CHEMIN CROISE

## DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Pièce n° 0 : Lettre de demande

Pièce n° 1 : CERFA

Pièce n° 2 : Sommaires inversés

Pièce n° 3 : Note de présentation non technique

Pièce n° 4 : Eléments graphiques

**Pièce n° 5b : Etude d'impact (annexe : volet paysager)**

Pièce n° 6 : Etude de dangers

Pièce n° 7 : Droits sur les terrains et accords

Mars 2021

..... Jolet paysager  
de l'étude d'impact  
du projet éolien du Chemin Croisé

Département de la Somme, région Hauts de France



10 mars 2021





# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>5</b>	<b>II. Définition du projet</b>	<b>89</b>
Localisation du projet étudié	6	<b>II.1. Choix du site et recommandations</b>	<b>90</b>
Auteurs de l'étude	6	II.1.1. Historique et choix du site	90
Données existantes	6	II.1.2. Recommandations paysagères	90
Définition	7	<b>II.2. Etude de variantes</b>	<b>91</b>
Sigles utilisés	7	II.2.1. Variantes étudiées	91
Objectifs et méthodologie de l'étude	7	II.2.2. Photomontages des variantes	92
Définition des limites de l'aire d'étude	9	II.1.3. Analyse des variantes	111
<b>I. Etat initial</b>	<b>13</b>	<b>II.3. Implantation du projet</b>	<b>114</b>
Méthodologie	14	<b>III. Impacts et mesures</b>	<b>115</b>
<b>I.1. Données sur l'éolien</b>	<b>15</b>	Méthodologie	116
I.1.1. Données sur l'éolien : SRE de Picardie, inventaire éolien et données DREAL	15	<b>III.1. Les outils d'analyse des impacts paysagers</b>	<b>118</b>
I.1.2. Données sur le paysage et le patrimoine du SRE de Picardie	19	III.1.1. Zones d'influence visuelle	118
Synthèse	21	III.1.2. Photomontages	120
<b>I.2. L'organisation du paysage et des vues</b>	<b>22</b>	III.1.3. Outils d'analyse des effets cumulés	126
I.2.1. Les fondements du paysage	22	III.1.3.A. Zones d'Influence Visuelle cumulées	128
Synthèse	26	III.1.3.B. Photomontages cumulés	129
I.2.2. Unités paysagères	27	III.1.3.C. Calculs d'indices effets cumulés	130
Synthèse	40	<b>III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager</b>	<b>131</b>
I.2.3. Contexte paysager rapproché	42	III.2.1. Vues depuis le périmètre éloigné	131
Synthèse	60	III.2.2. Vues depuis le périmètre rapproché	138
<b>I.3. Patrimoine et tourisme</b>	<b>61</b>	III.2.2.A. Depuis le plateau	140
I.3.1. Inventaire du patrimoine protégé	61	III.2.2.B. Depuis l'habitat du périmètre immédiat	154
I.3.2. Analyse des sensibilités avec les sites patrimoniaux	64	Synthèse	184
I.3.3. Patrimoine lié à la Grande Guerre	75	III.2.3. Impacts à l'échelle du site	186
I.3.4. Autres sites d'intérêt	80	Synthèse	187
I.3.5. Tourisme	82	III.2.4. Cas particulier de la perception nocturne des éoliennes le balisage	188
Synthèse	84	<b>III.3. Analyse des vues depuis les sites patrimoniaux et touristiques</b>	<b>189</b>
<b>Synthèse de l'état initial</b>	<b>85</b>	III.3.1. Impacts sur le patrimoine	189
<b>Annexe</b>	<b>89</b>	Synthèse	198
		III.3.2. Impacts sur les sites touristiques	199
		Synthèse	199
		<b>III.4. Mesures</b>	<b>201</b>
		<b>Synthèse des impacts</b>	<b>204</b>
		<b>Bibliographie</b>	<b>206</b>
		<b>Annexe</b>	<b>207</b>



# Table des cartes

## I. Etat initial

Carte 1. Localisation	6
Carte 2. Périmètres d'étude	10
Carte 3. Périmètre d'étude rapproché	11
Carte 4. Périmètre d'étude immédiat et site étudié	12
Carte 5. SRE Picardie, zones favorables	15
Carte 6. SRE Picardie, stratégie secteur B	16
Carte 7. Contexte éolien dans le périmètre éloigné	17
Carte 8. Grands secteurs sensibles à la saturation (DREAL)	18
Carte 9. SRE Picardie, patrimoine paysager	19
Carte 10. SRE Picardie, paysages emblématiques	20
Carte 11. SRE Picardie, vigilance patrimoniale	20
Carte 12. Relief	22
Carte 13. Répartition de la végétation	23
Carte 14. Infrastructures et habitat	25
Carte 15. Fondements du paysage, carte de synthèse	26
Carte 16. Unités paysagères	28
Carte 17. Données de l'atlas des paysages de la Somme	29
Carte 18. Localisation des illustrations du périmètre éloigné	30
Carte 19. Carte de Cassini	39
Carte 20. Photographie aérienne (1950-1965)	39
Carte 21. Photographie aérienne contemporaine	39
Carte 22. Contexte paysager éloigné-Synthèse	41
Carte 23. Vue aérienne du site	42
Carte 24. Contexte éolien et infrastructures dans le périmètre rapproché	43
Carte 25. Contexte paysager dans le périmètre rapproché	45
Carte 26. Illustrations dans le périmètre rapproché	49
Carte 27. Illustrations dans le périmètre immédiat	50
Carte 28. Photographie aérienne de Rosières-en-Santerre	51
Carte 29. Contexte éolien, exemple de Rosières-en-Santerre	52
Carte 30. Photographie aérienne de Lihons	53
Carte 31. Contexte éolien, exemple de Lihons	54
Carte 32. Photographie aérienne de Chaulnes	55
Carte 33. Contexte éolien, exemple de Chaulnes	56
Carte 34. Photographie aérienne des bourgs au sud du site	57
Carte 35. Contexte éolien, exemple de Maucourt	58
Carte 36. Contexte éolien, exemple de Chilly	58
Carte 37. Synthèse du contexte paysager rapproché	60
Carte 38. Patrimoine dans le périmètre éloigné	62
Carte 39. Patrimoine dans le périmètre rapproché	64
Carte 40. Photographie aérienne de la Chavatte	66
Carte 41. Illustrations du patrimoine	74
Carte 42. Patrimoine de mémoire dans le périmètre éloigné	76
Carte 43. Photographie aérienne du cimetière militaire de Maucourt	77
Carte 44. ZPPA	81
Carte 45. Tourisme dans le périmètre éloigné	83
Carte 46. contexte paysager et patrimonial dans le périmètre rapproché, synthèse	87
Carte 47. contexte paysager éloigné, synthèse des sensibilités	88

## II Définition du projet

Carte 48. Variante 1	91
Carte 49. Variante 2	91
Carte 50. Variante 3	91
Carte 51. Localisation des photomontages de variantes	92
Carte 52. Synthèse du contexte paysager et patrimonial dans le périmètre rapproché et variantes	112
Carte 53. Contexte éolien, exemple de Lihons, Variante 1	113
Carte 56. Contexte éolien, exemple de Maucourt, Variante 1	113
Carte 54. Contexte éolien, exemple de Lihons, Variante 2	113
Carte 57. Contexte éolien, exemple de Maucourt, Variante 2	113
Carte 55. Contexte éolien, exemple de Lihons, Variante 3	113
Carte 58. Contexte éolien, exemple de Maucourt, Variante 3	113
Carte 59. Présentation du projet	114

## III. Impacts et mesures

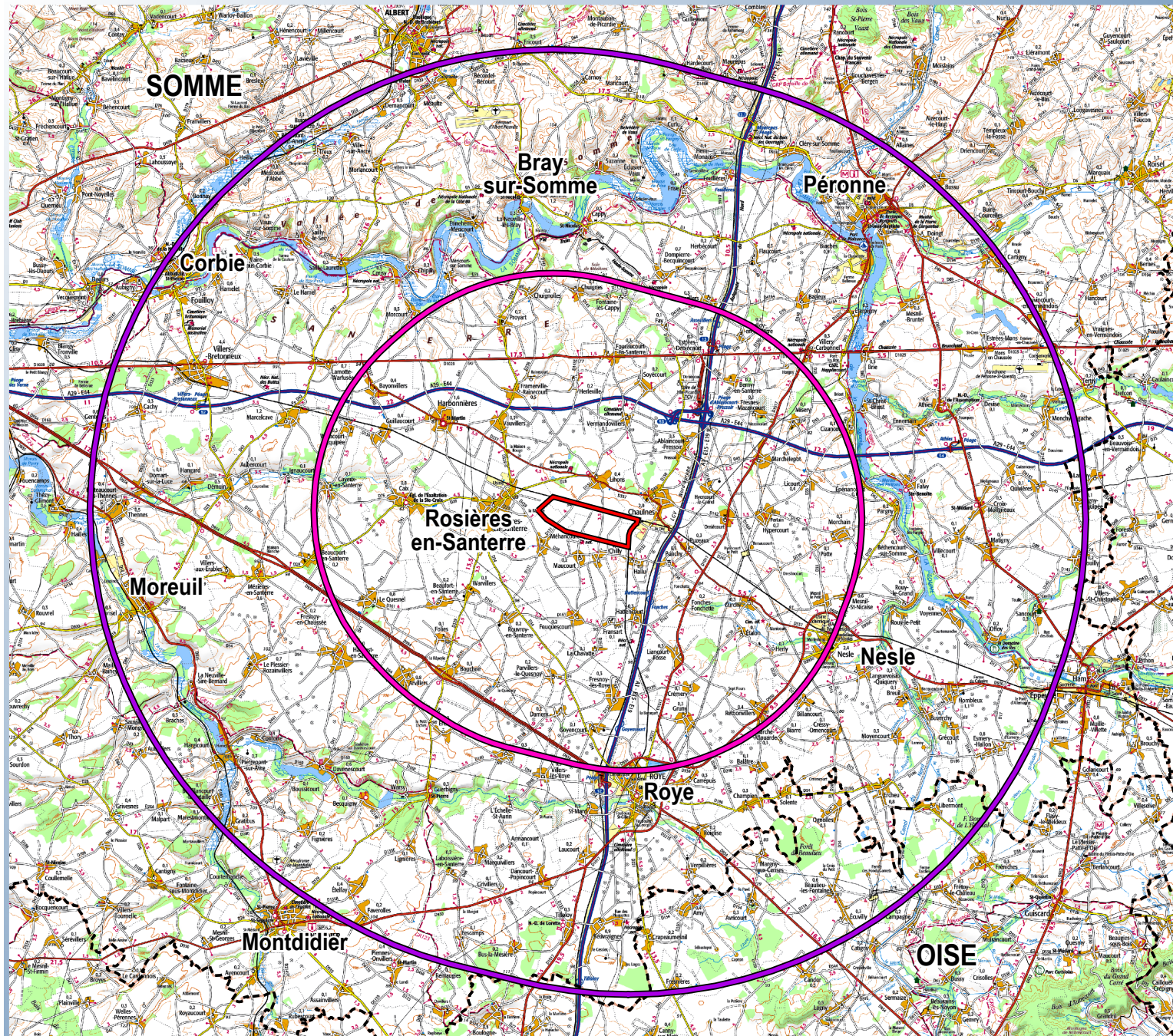
Carte 60. Zone d'influence visuelle du projet à hauteur totale : prise en compte du relief et des boisements	119
Carte 61. Localisation des photomontages et contexte éolien dans le périmètre éloigné	122
Carte 62. Etat des lieux éolien et projet	126
Carte 63. ZIV cumulée avec les parcs du périmètre rapproché Nord	128
Carte 64. ZIV cumulée avec les parcs du périmètre rapproché Sud	128
Carte 65. Localisation des photomontages à 360°	129
Carte 66. ZIV du projet, photomontages, unités paysagères dans le périmètre éloigné	131
Carte 67. Contexte paysager éloigné et projet dans le périmètre éloigné synthèse	137
Carte 68. Localisation des photomontages dans le périmètre rapproché avec contexte éolien	139
Carte 69. Localisation des points de calculs d'indices depuis les bourgs proches	142
Carte 70. Localisation des photomontages et contexte éolien dans le périmètre immédiat	154
Carte 71. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Rosières-en-Santerre	155
Carte 72. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Lihons	159
Carte 73. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Chaulnes	163
Carte 74. Localisation des parcs éoliens autour du bourg d'Hallu	169
Carte 75. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Chilly	173
Carte 76. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Maucourt	177
Carte 77. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Méharicourt	180
Carte 78. Contexte paysager et projet dans le périmètre rapproché - synthèse	185
Carte 79. Aménagements du site	187
Carte 80. ZIV et patrimoine dans le périmètre éloigné	190
Carte 81. Projet et patrimoine dans le périmètre rapproché	192
Carte 82. ZIV et tourisme dans le périmètre éloigné	199
Carte 83. Synthèse des impacts paysagers dans le périmètre rapproché	204

# Volet paysager de l'étude d'impact

## Introduction

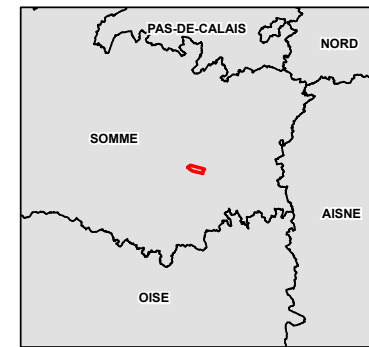


## LOCALISATION



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2019.

E  
T  
D  
énergies et territoires  
développement



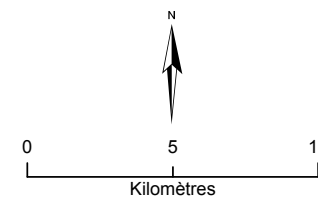
Zone potentielle d'implantation

Périmètres d'étude  
Recul à la zone potentielle d'implantation

de 10 km

de 20 km

----- Limite départementale



Carte 1. Localisation

## Localisation du projet étudié

Cette étude paysagère s'insère dans le cadre de **l'étude d'impact du projet éolien de Chemin Croisé**, développé par la **société An Avel Braz**. La site étudié pour l'implantation des éoliennes s'étend sur les communes de **Rosières-en-Santerre, Méharicourt, Maucourt, Chilly, Hallu, Chaules, Lihons** à l'est de Rosières-en-Santerre, dans le département de la Somme, région Hauts de France (Cf. «Carte 1. Localisation»).

## Auteurs de l'étude

L'étude paysagère a été réalisée par le **bureau d'étude Énergies et Territoires Développement (ETD)** en 2019 et 2020 (Mathilde Matras, Brendan Paris, Carole Piedvache, Damien Savina) et complétée par le **bureau d'études Karum** en février 2021 suite à la demande de compléments demandée par la DREAL. L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) sont sources d'ETD sauf si cela est précisé. Plusieurs phases de terrain ont été effectuées pour mener l'étude.

Les photomontages sont réalisés par Jean-Christophe Genton de la société Picture&Co à partir des points définis par l'étude paysagère et validés avec le porteur de projet (photographies en 2019).

## Données existantes

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien. Ces données ont été **mises à jour le 22 janvier 2021**.

Cela concerne notamment **l'Atlas des paysages de la Somme** ainsi que **l'ancien Schéma Régional Éolien de la Picardie**.

Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à l'aide de **l'Atlas des Patrimoines** (source DRAC), de la base de données **Mérimée (DRAC)** et de la base de données de la **DREAL Hauts de France**. Suite au retour de la MRae, les **éléments de patrimoine protégé des documents d'urbanisme** des communes de Rosières-en-Santerre, Méharicourt, Maucourt, Chilly, Hallu, Chaules et Lihons ont été ajoutées.

Les informations touristiques sont issues des **offices de tourisme locaux** et des comités départementaux du tourisme (CDT).



## Définition

Nous définirons le **paysage** comme **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** (Convention européenne du paysage, 2000).

La **notion d'évolution** y sera ajoutée : « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la terre et différentes couches historiques se distinguent dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

Cette définition permet de comprendre les différentes dimensions du paysage :

- **Une dimension objective**, renvoyant aux composantes paysagères (éléments constitutifs du paysage : relief, occupation du sol...) et à leur organisation,
- **Une dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle, correspondant à la part subjective du paysage (ambiances paysagères, poésie du paysage).
- **Une dimension dynamique**, liée aux évolutions naturelles ou anthropiques qui transforme l'espace mais aussi la perception que l'on en a.

## Sigles utilisés

AVAP Aires de Mise en Valeur du Patrimoine  
 CDT Comité Départemental du Tourisme  
 DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles  
 DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
 DDT Direction Départementale des Territoires  
 ETD Energies et Territoires Développement  
 PM Photomontage  
 SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine  
 SPR Site Patrimonial Remarquable  
 SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie  
 SRE Schéma Régional Eolien  
 ZIV Zone d'Influence Visuelle  
 ZPPAUP Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

## Objectifs et méthodologie de l'étude

La méthodologie du volet paysager s'appuie sur le **guide national de l'étude d'impact des projets de parcs éoliens terrestres**, révisé en octobre 2020.

L'étude paysagère s'applique à **définir le contexte paysager** (structures paysagères, échelles, ambiances, fonctionnement visuel, tendances d'évolution, perception sociale), **patrimonial et touristique aux échelles éloignée et rapprochée** du site étudié, à en **apprécier les enjeux et sensibilités** (partie 1. état initial) **pour orienter la construction du projet** (partie 2. définition du projet), puis de **définir les impacts et les mesures** qui pourront être associées (partie 3. impacts et mesures). Les étapes de l'étude sont explicitées par le schéma page suivante.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une **lecture à la fois scientifique** (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi **sensible** (représentation du paysage). L'étude couple ainsi des **données bibliographiques, une phase de terrain, et une phase de concertation** qui permet de compléter les données sur la perception sociale du paysage.

Les **sensibilités du site** étudié (première partie de l'étude : Etat initial) et les **impacts du projet** éolien proposé (deuxième partie de l'étude) sont définis en s'appuyant sur des **critères**.

En effet, l'impact ne se résume pas à la perception des éoliennes depuis un lieu donné. Il s'agit de **définir comment elles sont perçues et ce que leur perception induit dans le paysage observé**.

Pour chaque lieu étudié (axes et points de vue, site patrimonial et / ou touristique, habitat), l'analyse de la sensibilité et de l'impact du projet éolien est réalisée à l'aide de plusieurs critères comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces critères sont appliqués aussi aux unités paysagères.

La synthèse de l'analyse de ces critères permet de définir la sensibilité et l'impact pour le lieu étudié. La synthèse de l'analyse des lieux thématiques (sites patrimoniaux, touristiques, routes, habitat...) conduit au degré de sensibilité et d'impact du projet vis-à-vis du patrimoine, du tourisme, de l'habitat, des unités paysagères.

A préciser que l'analyse des perceptions doit prendre en compte les autres parcs éoliens du périmètre d'étude. En effet l'évaluation des angles de vue occupés par l'éolien et celle des lieux concernés par la perception d'éoliennes (proches à lointaines) sont à apprécier avec l'ensemble des parcs existants et à venir (notion d'impact cumulé).

	Critère	Analyse
Définition du point d'observation	Reconnaissance du lieu ?	Site / route local, régional, national... ? Protection / labellisation... ? Rareté ?
	Fréquentation du lieu ?	Site / route local ou fréquenté ? Bourg local / ville ?
	D'où voit-on le site /les éoliennes ?	Un lieu ponctuel, l'ensemble du site patrimonial / touristique ? Une fenêtre ponctuelle ou une longue portion de route (quel temps d'observation ?) ? Depuis le cœur de bourg ? Ses sorties ? ...
Définition de la perception du site / du parc éolien	Distance à l'observateur ? Emprise verticale du parc ?	Déduction de l'échelle des éoliennes perçues
	Emprise horizontale du parc éolien dans la vue observée (angle de vue) et localisation dans la vue ?	Toute la vue ou partiellement ? Dans l'axe visuel ou sur côté ?
	Portion de parc perçue ?	Tout le parc ? Quelques éoliennes du parc ? Eolienne entière, rotor, pales, portions de pales ?
	Localisation du parc éolien dans la vue observée (notion de profondeur de champ) ?	En arrière-plan ? En plan intermédiaire ? Sur fond de ciel ou avec un arrière-plan ? Présence de plans intermédiaires entre l'observateur et le parc éolien (qui éloigneront visuellement le parc) ?
Définition du rapport au paysage observé	Rapport d'échelles avec les composantes du paysage observé ?	Rôle structurant des composantes paysagères conservé ? Ecrasement par comparaison d'échelles (notamment pour les vallées) ? Perte du rôle structurant (du relief, d'une silhouette bâtie...) ?
	Cohérence avec les lignes structurantes du paysage ?	Conservation des lignes structurantes ? Lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage ?
	Intervisibilité avec un élément repère du paysage ?	Perte du rôle de repère ? Notion de rapport d'échelles, d'emprise du parc dans la vue...
	Rapport avec l'ambiance des lieux ?	Modification de l'ambiance / de la représentation sociale du lieu (en lien avec la distance et la perception du projet) ?
	Rapport avec les tendances d'évolution des lieux ?	Projet dans la dynamique ? donnant une dynamique ou la perturbant ?
	Rapport avec les autres parcs éoliens du territoire ?	Intervisibilités ? Cohérence entre parcs ? Encerclement de l'habitat ?

Tableau 1.Critères pris en compte dans l'étude paysagère



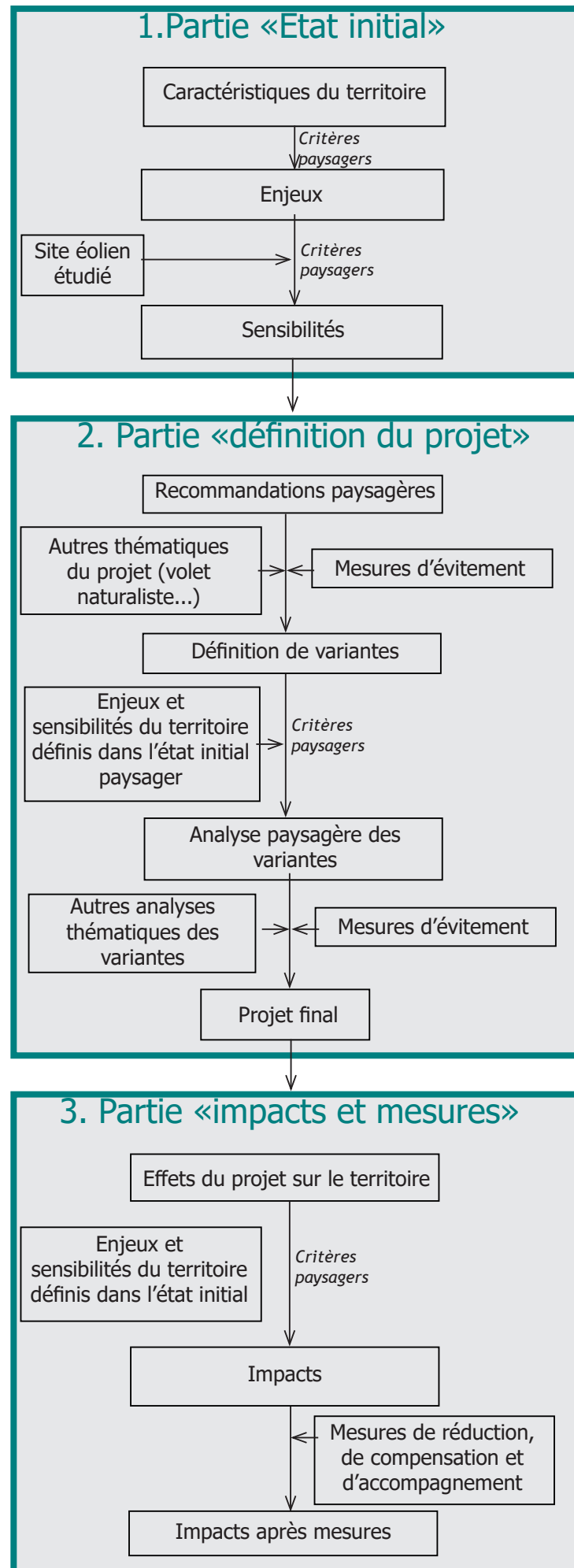


Fig. 1. Méthodologie employée dans le volet paysager

Dans le présent rapport, les notions d'enjeu, de sensibilité, d'effet et d'impact seront utilisées de la façon suivante :

Dans l'état initial :

- un **enjeu** est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé » (source : ministère de la transition écologique et solidaire). **L'enjeu est indépendant du site éolien étudié.**  
*Par exemple, un site patrimonial reconnu et fréquenté sera qualifié d' «enjeu fort», mais la sensibilité et l'impact en lien avec le projet pourront être nuls.*

- la **sensibilité** prend en compte les **caractéristiques et les enjeux du territoire en les croisant au site éolien.**

*Par exemple, un site patrimonial reconnu et fréquenté qualifié d' «enjeu fort» présente une sensibilité nulle si il est visuellement isolé du site étudié (même si il est à proximité du site étudié).*

Pour une unité paysagère donnée, la sensibilité ne sera pas la même en fonction de ses caractéristiques (composantes paysagères, reconnaissance sociale...) et de la distance au site étudié (sensibilité s'atténuant en s'éloignant).

La **synthèse de l'état initial** présente les **sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire vis-à-vis du site éolien étudié**, et permet de **définir des recommandations pour l'implantation du projet.**

Dans la partie impacts :

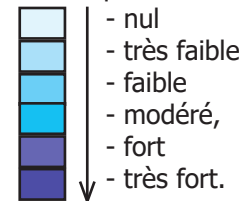
- un **effet** est la **conséquence objective du projet sur l'environnement** indépendamment du territoire qui sera affecté.

*Par exemple, le projet localisé à 1 km est visible par des portions de pales depuis un site patrimonial reconnu et fréquenté (lieu d'enjeu fort).*

- un **impact** est la **transposition de cet effet sur une échelle de valeur** : à niveau d'effet égal, l'impact du projet éolien sera différent **en fonction de l'enjeu et de la sensibilité du territoire définis dans l'état initial.** Il est précisé que le terme d'impact est utilisé conformément au guide national de l'étude d'impact des parcs éoliens, et remplace le terme d'incidence qui peut aussi être utilisé.

*Dans l'exemple du projet localisé à 1 km et très peu visible depuis un site patrimonial reconnu et fréquenté (lieu d'enjeu fort), l'impact est très faible. A noter que la sensibilité peut être définie forte dans l'état initial et l'impact défini faible pour un même lieu si l'implantation du projet permet de limiter l'impact (mesures prises dès la conception du projet auxquelles peuvent s'ajouter les mesures de réduction de l'impact du projet).*

Pour chaque thème étudié, les **sensibilités dans l'état initial et les impacts** du projet sont **évalués** selon une **échelle à six niveaux** :



Des nuances peuvent être apportées dans ces niveaux. Par exemple la sensibilité (ou l'impact) peut être définie modérée à l'échelle du périmètre étudié, avec une sensibilité (ou un impact) localement forte. La sensibilité (ou l'impact) peut aussi être notée «très faible à nulle» pour indiquer que la sensibilité est globalement très faible à l'échelle du périmètre étudié et peut atteindre le niveau de sensibilité nulle.

## Définition des limites de l'aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien. Trois périmètres d'étude sont définis : périmètre d'étude éloigné, rapproché et immédiat (Cf. Cartes 2, 3 et 4). Leurs contours s'appuient sur le relief, des boisements ou des axes routiers.

### Le site étudié

Le site étudié est aussi nommé «zone potentielle d'implantation» (ZPI) dans ce rapport.

Il correspond à la zone définie par le porteur de projet pour réaliser l'état initial et dans laquelle l'implantation des éoliennes du projet sera envisagée.

### Le périmètre immédiat

Il correspond à une aire d'un kilomètre autour du site étudié (abords immédiats du site). L'**habitat le plus proche** est compris dans ce périmètre : les **bourgs de Méharicourt, Maucourt, Chilly, Hallu, Chaules, Lihons**. Aucune habitation isolée n'est inventoriée.

Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations sont traités à l'échelle du périmètre immédiat ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

### Le périmètre d'étude rapproché

Il s'agit du périmètre dans lequel les enjeux et perceptions du site seront étudiés plus finement, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...).

Ce périmètre est compris **entre 6 et 11 km environ** autour du site (selon le guide des études d'impacts pour l'éolien terrestre mis à jour en octobre 2020).

Il s'étend sur le **plateau du Santerre** et inclut les bourgs les plus proches ainsi que les monuments classés historiques les plus proches.

Ses limites s'appuient sur les axes routiers dont **la route RD1029 au nord, la RD930 au sud-est et la route RD934 au sud-ouest, ainsi que sur la vallée de la Somme à l'est**.

**Plusieurs parcs éoliens** sont compris dans ce périmètre.

### Le périmètre d'étude éloigné

Ce périmètre permet de définir le **contexte global** du site. A l'échelle du périmètre éloigné, l'étude des vues sur le site sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

Il est d'**environ 15 à 20 kilomètres**.

Ses limites s'appuient sur le relief et les axes routiers.

Il s'étend sur le **plateau du Santerre** dans toute sa partie centrale jusqu'à Nesle à l'est, Montdidier au sud, Moreuil à l'ouest. Le nord du périmètre éloigné comprend le plateau au nord de la **vallée de la Somme** afin d'inclure cette vallée principale dans l'aire d'étude (Corbie, Bray-sur-Somme, Péronne). C'est aussi le cas en limite est du périmètre éloigné (vallée de la Somme au sud de Péronne). A l'ouest, la limite du périmètre éloigné s'appuie sur la **vallée de l'Avre**.

**Plusieurs parcs éoliens** sont compris dans ce périmètre.

### Localisation du site étudié, synthèse

- Un site qui s'inscrit sur le plateau du Santerre à l'est de Rosières-en-Santerre,
- Sur les communes de Rosières-en-Santerre, Méharicourt, Maucourt, Chilly, Hallu, Chaules, Lihons,
- Dans le département de la Somme, région Hauts de France.